



EQUITY MARKETS

12 décembre 2024

OFFRE AU PUBLIC (NON-EXEMPTÉE DE L'OBLIGATION DE PUBLIER UN PROSPECTUS)

Objectif Trimestriel Dégressif Action BNP Paribas Mars 2025

MODALITES FINALES DES TITRES (le « Term Sheet »)

Les modalités des Obligations seront décrites dans les Conditions Définitives préparées par l'Emetteur et mises à disposition à la Date d'Emission.

Type d'instrument financier:	Titres de créance de droit français, émis dans le cadre du programme d'émission d'obligations de 30.000.000.000 d'euros de l'Emetteur (chacune une « Obligation », ensemble les « Obligations »). Les modalités des Obligations sont décrites dans le prospectus de base relatif au programme d'émission susmentionné le plus récent tel qu'approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») tel qu'amendé par ses suppléments (le « Prospectus de Base »).
Emetteur:	NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE , société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg) ayant son siège social au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.182 619 et régie par le droit du Luxembourg. <i>LEI: 549300YZ10WOWPBPDW20</i>
Notation de l'Emetteur:	L'Emetteur n'est pas noté. Le Garant a fait l'objet d'une notation (voir ci-après)
Agent de Calcul:	NATIXIS Calculation Agent Department, 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, France
Garant:	NATIXIS , société anonyme à conseil d'administration de droit français ayant son siège social au 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542 044 524.

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible" des présentes.

Page 1 of 10



Notation du Garant:	<i>Dette Long Terme</i> : Standard & Poor's: A+ / Moody's: A1 / Fitch: A+. Ces notations sont celles en vigueur à la date du présent document et peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.										
Agent Payeur Principal:	BNP Paribas Les Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93500 Pantin, France										
Agent Placeur:	Natixis										
Devise:	EUR										
Code ISIN:	FR001400UT07										
Code Commun:	296571504										
Sous-Jacents:	<table border="1"> <thead> <tr> <th>i</th> <th>Action</th> <th>Code Bloomberg</th> <th>Code ISIN</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>BNP Paribas SA</td> <td>BNP FP</td> <td>FR0000131104</td> </tr> </tbody> </table>			i	Action	Code Bloomberg	Code ISIN	1	BNP Paribas SA	BNP FP	FR0000131104
i	Action	Code Bloomberg	Code ISIN								
1	BNP Paribas SA	BNP FP	FR0000131104								
Marché:	Voir Modalité 16 du Prospectus de Base.										
Marché Lié:	Voir Modalité 16 du Prospectus de Base.										
Montant Nominal Total:	EUR 30 000 000										
Valeur Nominale Indiquée:	EUR 1 000										
Prix d'Emission:	100%										
Date de Transaction:	12 décembre 2024										
Période de Commercialisation:	Du 30 décembre 2024 (9h00 CET) au 28 mars 2025 (17h00 CET)										
Date de Détermination Initiale:	<table border="1"> <thead> <tr> <th>i</th> <th>Action</th> <th>Date de Détermination Initiale</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>BNP Paribas SA</td> <td>28 mars 2025</td> </tr> </tbody> </table>			i	Action	Date de Détermination Initiale	1	BNP Paribas SA	28 mars 2025		
i	Action	Date de Détermination Initiale									
1	BNP Paribas SA	28 mars 2025									
Date d'Emission:	30 décembre 2024										
Date d'Evaluation:	28 mars 2033										
Date d'Echéance:	4 avril 2033										
Nombre Spécifique:	3 Jours de Bourse Prévus										
Rang des Obligations:	Obligations Non Assorties de Sûretés										
Remboursement Automatique Anticipé:	<table border="1"> <thead> <tr> <th>t</th> <th>Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> <th>Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> <th>Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>30 juin 2025</td> <td>7 juillet 2025</td> <td>N/A</td> </tr> </tbody> </table>			t	Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)	1	30 juin 2025	7 juillet 2025	N/A
t	Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)								
1	30 juin 2025	7 juillet 2025	N/A								

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible " des présentes.



2	29 septembre 2025	6 octobre 2025	N/A
3	29 décembre 2025	6 janvier 2026	N/A
4	30 mars 2026	8 avril 2026	108,00%
5	29 juin 2026	6 juillet 2026	110,00%
6	28 septembre 2026	5 octobre 2026	112,00%
7	28 décembre 2026	5 janvier 2027	114,00%
8	30 mars 2027	6 avril 2027	116,00%
9	28 juin 2027	5 juillet 2027	118,00%
10	28 septembre 2027	5 octobre 2027	120,00%
11	28 décembre 2027	4 janvier 2028	122,00%
12	28 mars 2028	4 avril 2028	124,00%
13	28 juin 2028	5 juillet 2028	126,00%
14	28 septembre 2028	5 octobre 2028	128,00%
15	28 décembre 2028	5 janvier 2029	130,00%
16	28 mars 2029	6 avril 2029	132,00%
17	28 juin 2029	5 juillet 2029	134,00%
18	28 septembre 2029	5 octobre 2029	136,00%
19	28 décembre 2029	7 janvier 2030	138,00%
20	28 mars 2030	4 avril 2030	140,00%
21	28 juin 2030	5 juillet 2030	142,00%
22	30 septembre 2030	7 octobre 2030	144,00%
23	30 décembre 2030	7 janvier 2031	146,00%
24	28 mars 2031	4 avril 2031	148,00%
25	30 juin 2031	7 juillet 2031	150,00%
26	29 septembre 2031	6 octobre 2031	152,00%
27	29 décembre 2031	6 janvier 2032	154,00%
28	30 mars 2032	6 avril 2032	156,00%
29	28 juin 2032	5 juillet 2032	158,00%
30	28 septembre 2032	5 octobre 2032	160,00%
31	28 décembre 2032	4 janvier 2033	162,00%

Si à l'une des Dates d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t), le **Prix de l'Action**, tel que déterminé par l'Agent de Calcul à cette date, est **supérieur ou égal** au **Prix de Remboursement Automatique Anticipé** alors l'intégralité des Obligations, et non seulement une partie d'entre elles, sera automatiquement remboursée à la Date de Remboursement Automatique Anticipé (t) correspondante et le Montant de Remboursement Automatique Anticipé par Obligation payable à cette date sera un montant en Devise égal au produit (a) de la Valeur Nominale Indiquée et (b) du Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t).

Prix de l'Action:

Désigne le cours de l'Action sur le Marché tel que déterminé par l'Agent de Calcul à l'Heure d'Evaluation à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t).

Prix de Remboursement Automatique Anticipé:

Signifie pour chacune des Dates d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t), le pourcentage du Prix Initial spécifié ci-dessous :

t	Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Prix de Remboursement Automatique Anticipé
1	30 juin 2025	N/A
2	29 septembre 2025	N/A
3	29 décembre 2025	N/A
4	30 mars 2026	100,00%
5	29 juin 2026	99,50%
6	28 septembre 2026	99,00%
7	28 décembre 2026	98,50%
8	30 mars 2027	98,00%



		9	28 juin 2027	97,50%
		10	28 septembre 2027	97,00%
		11	28 décembre 2027	96,50%
		12	28 mars 2028	96,00%
		13	28 juin 2028	95,50%
		14	28 septembre 2028	95,00%
		15	28 décembre 2028	94,50%
		16	28 mars 2029	94,00%
		17	28 juin 2029	93,50%
		18	28 septembre 2029	93,00%
		19	28 décembre 2029	92,50%
		20	28 mars 2030	92,00%
		21	28 juin 2030	91,50%
		22	30 septembre 2030	91,00%
		23	30 décembre 2030	90,50%
		24	28 mars 2031	90,00%
		25	30 juin 2031	89,50%
		26	29 septembre 2031	89,00%
		27	29 décembre 2031	88,50%
		28	30 mars 2032	88,00%
		29	28 juin 2032	87,50%
		30	28 septembre 2032	87,00%
		31	28 décembre 2032	86,50%
	<p>Le Montant de Remboursement Final par Obligation payable à la Date d'Echéance sera un montant en Devise calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante :</p> <p>Cas 1: Si le Prix Final à la Date d'Evaluation est supérieur ou égal à 86,00% du Prix Initial, alors:</p> <p style="text-align: center;">Valeur Nominale Indiquée x 164,00%</p> <p>Cas 2: Si le Prix Final à la Date d'Evaluation est inférieur à 86,00% du Prix Initial, alors:</p> <p style="padding-left: 40px;"><u>Cas 2a:</u> Si l'Événement Activant n'a pas eu lieu:</p> <p style="text-align: center;">Valeur Nominale Indiquée x 100,00%</p> <p style="padding-left: 40px;"><u>Cas 2b:</u> Si l'Événement Activant a eu lieu:</p> <p style="text-align: center;">Valeur Nominale Indiquée x (100,00% - P)</p> <p>Avec $P = 100,00\% \times \text{Max}(100,00\% - \text{Performance Finale}; 0)$</p> <p>Performance Finale: Prix Final à la Date d'Evaluation / Prix Initial</p>			
Prix Initial:	Désigne pour une Action(i), le cours précisé ci-dessous ou à défaut, le cours de l'Action sur le Marché tel que déterminé par l'Agent de Calcul à l'Heure d'Evaluation à la Date de Détermination Initiale			



Prix Final:	Désigne, pour une date donnée, le cours de l'Action sur le Marché tel que déterminé par l'Agent de Calcul à l'Heure d'Evaluation.						
Heure d'Evaluation:	Désigne l'Heure de Clôture Prévue.						
Evènement Activant:	L'Evènement Activant a lieu si, lors d'un Jour de Détermination de l'Activation pendant la Période de Détermination de l'Activation, le cours de l'Action à l'Heure d'Evaluation de l'Activation est inférieur à la Barrière Activante .						
Barrière Activante:	La Barrière Activante est égale à 50,00% du Prix Initial: <table border="1" data-bbox="375 712 1417 779"> <thead> <tr> <th>i</th> <th>Action</th> <th>Barrière Activante</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>BNP Paribas SA</td> <td>EUR TBD</td> </tr> </tbody> </table>	i	Action	Barrière Activante	1	BNP Paribas SA	EUR TBD
i	Action	Barrière Activante					
1	BNP Paribas SA	EUR TBD					
Jour de Détermination de l'Activation:	Désigne chaque Jour de Bourse Prévu pendant la Période de Détermination de l'Activation.						
Période de Détermination de l'Activation:	Désigne la période qui commence à la Date de Début de la Période d'Activation (incluse) et finit à la Date de Fin de la Période d'Activation (incluse).						
Date de Début de la Période d'Activation:	La Date d'Evaluation						
Date de Fin de la Période d'Activation:	La Date d'Evaluation						
Heure d'Evaluation de l'Activation:	Désigne l'Heure de Clôture Prévue sur le Marché concerné.						
Convention de Jour Ouvré:	Convention de Jour Ouvré Suivant						
Jour Ouvré:	TARGET						
Jour de Bourse Prévu:	Conformément à la Modalité 16						
Heure de Clôture Prévue:	Conformément à la Modalité 16						
Droit applicable:	Droit Français						
Règlement-livraison:	Euroclear France						
Cotation:	Il est demandé à ce que les Obligations soient cotées sur Luxembourg Stock Exchange						
Notation:	Aucune						
TEFRA Rules:	Non Applicable						
Eligibilité à l'Eurosystem:	Non						

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible " des présentes.



Formes des Obligations:	Obligation au porteur
Représentant de la Masse:	F&S Financial Services SAS 13 rue Oudinot 75007 Paris
Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Obligation payée lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 5(f)), pour illégalité (Modalité 5(l)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (9) :	Conformément à la Modalité 16
Documentation:	<p>Les Conditions Définitives préparées en lien avec le présent Term Sheet doivent être lues conjointement avec le Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre les informations figurant dans le Term Sheet et les Conditions Définitives ces dernières prévaudront. Les termes en majuscules qui sont utilisés dans ce Term Sheet mais qui n'y sont pas définis ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus de Base.</p> <p>Le Prospectus de Base (y compris tout document qui y est incorporé par référence) est disponible sur le site internet de Natixis (https://cib.natixis.com/home/pims/prospectus#/prospectusPublic). Le Prospectus de Base est également disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).</p>
Périodicité de valorisation:	Quotidienne et, si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant.
Publication de la valorisation:	Publication du cours tous les jours et mise à la disposition du public en permanence sur le site internet www.equityderivatives.natixis.com .
Marché secondaire:	NATIXIS pourra fournir un prix indicatif des Obligations aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1%.
Information sur le prix:	Bloomberg SIX Telekurs Reuters
Double valorisation:	Une double valorisation est établie par Refinitiv (ci-après la « Société » sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours)). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe NATIXIS.
Restrictions de vente:	<p><u>Offre au public en France.</u></p> <p>Les Obligations sont offertes au public en France. En dehors de ce pays, les Obligations feront l'objet d'un placement privé (offre au public exemptée de l'obligation de publier un prospectus) exclusivement auprès d'investisseurs qualifiés, tels que définis par le Règlement Prospectus, et en Suisse conformément aux restrictions de vente décrites dans le Prospectus de Base.</p> <p>Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux restrictions de vente applicables telles que détaillées dans le Prospectus de Base.</p>



<p>Considérations fiscales américaines:</p>	<p>Les Obligations ne doivent pas être considérées comme des Obligations Spécifiques (telles que définies dans le Prospectus de Base) pour les besoins de la section 871(m) du Code des impôts américain.</p>
<p>Distributeurs:</p>	<p>Consentement général</p>
<p>Typologie de commercialisation:</p>	<p>La contrepartie achète les Obligations:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Pour son compte propre. <input type="checkbox"/> Pour ses clients dans le cadre d'un mandat de gestion discrétionnaire. <input checked="" type="checkbox"/> Pour les commercialiser auquel cas les stipulations de la convention-cadre de distribution conclue entre NATIXIS et la contrepartie (le cas échéant) s'appliqueront à la distribution des Obligations. <input type="checkbox"/> Pour les utiliser comme valeurs de référence dans les contrats d'assurance vie libellés en unité de compte auquel cas les stipulations de la convention-cadre de référencement entre NATIXIS et la contrepartie (le cas échéant) s'appliqueront.
<p>Gouvernance des Produits MiFID II/Marché Cible :</p>	<p>Investisseurs de détail, contreparties éligibles et clients professionnels uniquement - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Obligations, en prenant en compte les cinq catégories mentionnées au paragraphe 19 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 3 août 2023, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Obligations comprend les investisseurs de détail, contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, « MiFID II ») ; (ii) tous les canaux de distribution des Obligations à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés ; et (iii) les canaux de distribution des Obligations aux investisseurs de détail suivants sont appropriés – le conseil en investissement, la gestion de portefeuille, les ventes sans conseil et les services d'exécution simple, sous réserve de l'évaluation de l'adéquation ou du caractère approprié par le distributeur au titre de MiFID II, selon le cas. Le produit est incompatible pour les investisseurs en dehors du marché cible indiqué ci-dessus. Toute personne qui par la suite, offre, vend ou recommande les Obligations (« un distributeur ») devra prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Obligations (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés, sous réserve de l'évaluation de l'adéquation ou du caractère approprié par le distributeur au titre de MiFID II, selon le cas.</p>
<p>Information concernant le paiement de commissions et autres rémunérations :</p>	<p>L'acheteur ou, selon le cas, tout autre intermédiaire déclare et accepte qu'il peut diffuser entièrement à ses clients l'existence, la nature et les montants de toute commission ou autres rémunérations perçues ou versées par NATIXIS (incluant, selon le cas, les rémunérations avec rabais) conformément à l'application de la réglementation et aux lois applicables, incluant toute législation, réglementation et/ou règles relatives à la transposition de MIFID II, ou tel qu'il pourrait s'appliquer dans toute autre législation hors EEE et Royaume-Uni. Une commission pourra être versée par NATIXIS, agissant en tant que producteur au sens donné par MIFID II, à un tiers. Celle-ci pourra être versée sous forme de commission up-front et/ou de commission sur la durée. Le détail est disponible sur simple demande auprès de votre contact commercial.</p>



<p>Commissions et frais :</p>	<p>La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,00% du montant nominal des Obligations placées, calculée sur la durée de vie maximale des Obligations.</p> <p>Le paiement de cette commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription.</p>
<p>Coûts et frais MIFID II:</p>	<p>Nous vous informons que des informations génériques sur les coûts et charges associées à certains de nos produits (produits vanille) et services sont disponibles sur le site internet de NATIXIS CIB (https://cib.NATIXIS.com). Veuillez également noter que les informations détaillées sur l'ensemble des produits financiers sur lesquels vous souhaitez effectuer une transaction avec nous, les risques sous-jacents et scénarios de performance ainsi que, dans les cas prévus par la réglementation MIFID II / PRIIPS, des informations complémentaires sur les coûts et charges sont disponibles sur notre portail client (accès disponible sur simple demande auprès de votre correspondant NATIXIS habituel).</p> <p>NB : Pour les maturités inférieures à un an, les coûts évoqués ci-dessus correspondent aux coûts à maturité (non annualisés).</p>
<p>Facteurs de risques :</p>	<p>Tout montant dû au titre des Obligations porte le risque de crédit de l'Emetteur, et le cas échéant, du Garant.</p> <p>Se référer au Prospectus de Base et, le cas échéant, au résumé des Conditions Définitives pour plus d'informations sur les facteurs de risque.</p>
<p>Avertissement :</p>	<p>Ce document est un « Term Sheet » définitif et un document strictement confidentiel. Les informations qu'il contient sont la propriété de Natixis et ne sauraient être transmises à quiconque sans l'accord préalable écrit de Natixis. Il ne doit être remis ou copié à l'intention d'aucune autre personne que son destinataire original pour quelque usage que ce soit.</p> <p>Par la présente, le(s) destinataire(s) reconnaît(ssent) expressément que ce document n'est pas communiqué :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans le cadre de la fourniture par l'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) d'un conseil en investissement ; • dans le cadre de la fourniture par l'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) d'un service de gestion de portefeuilles pour compte de tiers ; • dans le cadre d'un démarchage bancaire et financier effectué ; par l'Emetteur (ou le cas échéant, le Garant) ; ou • plus généralement, dans le cadre d'un service bancaire ou d'un service d'investissement. <p>La distribution, la possession ou la remise de ce document, vers ou à partir des certaines juridictions peut être limitée voire interdite par la réglementation et les lois applicables. Ainsi les personnes ou entités ayant reçu ce document doivent s'assurer et déclarent qu'elles ont connaissance et respecteront les limitations ou les interdictions précitées. L'Emetteur, le cas échéant, le Garant, leurs sociétés mères, leurs filiales, ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs déclinent toute responsabilité (qu'elle soit contractuelle, civile ou de toute autre nature) à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant la distribution, la possession ou la remise de ce document dans, vers ou à partir de toute juridiction.</p>



Ce document ne peut être distribué à aucune personne aux Etats-Unis d'Amérique ou à toute personne américaine, ni à aucune personne au Canada, en Australie, en Afrique du Sud ou au Japon ou toute autre juridiction où sa distribution est limitée voire interdite conformément à la réglementation et aux lois applicables. Voir également le paragraphe « Restrictions de vente » ci-dessus.

Ce document ne constitue pas une offre d'achat, de vente ou de souscription ou une invitation à acheter, vendre ou à souscrire tout instrument financier et n'est pas une recommandation personnalisée ou générale d'investissement. Ce document ne doit pas être interprété comme créant une obligation pour l'Emetteur (et, le cas échéant, le Garant) de réaliser la transaction envisagée sous réserve des termes et conditions décrits dans le présent document.

Investir dans les Obligations nécessite une expérience et une connaissance des transactions sur les marchés de capitaux et des titres de créance afin d'évaluer les avantages et les risques liés à un investissement dans les Obligations. Les investisseurs potentiels ne devront prendre leur décision d'investir qu'après une étude approfondie des informations contenues dans le Prospectus de Base et les Conditions Définitives. Avant de procéder à toute décision d'investissement dans les Obligations, tout investisseur potentiel doit obtenir tous les conseils (internes ou externes) qu'il considère souhaitables ou nécessaires de ses conseils quant aux aspects financiers, juridiques, réglementaires, fiscaux, comptables et connexes d'un investissement dans les Obligations en vue de vérifier que l'investissement dans les Obligations est adapté à ses objectifs et contraintes d'investissement et d'obtenir une évaluation indépendante des risques et des avantages d'un investissement dans les Obligations.

L'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) ne pourra être tenu responsable de toute perte financière ou de tout dommage direct ou indirect lié à une décision d'investissement prise sur la base des informations indiquées dans ce document et il ne doit pas être considéré comme ayant fourni un service, en particulier, un service d'investissement.

Sauf dans les cas où la loi ou la réglementation applicable en dispose autrement, l'Emetteur (et, le cas échéant, le Garant) n'est pas tenu de vérifier ni d'analyser la pertinence, l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations, y compris réglementaires ou fiscales, figurant dans ce document. Par conséquent, l'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) ne fait aucune déclaration ou garantie ni ne prend aucun engagement, de quelque manière que ce soit (expresse ou implicite) quant à la pertinence, l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations, des projections ou des hypothèses qui y figurent. En particulier, il n'a pas été tenu compte pour les besoins de ce document des règles comptables ou fiscales particulières qui s'appliqueraient aux contreparties, clients ou clients potentiels de l'Emetteur (ou le cas échéant, du Garant). L'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) ne saurait donc être tenu responsable des éventuelles différences de valorisation entre ses propres données et celles de tiers.

Les informations sur les prix, les marges et le sous-jacent concerné sont purement indicatives et sont susceptibles d'évoluer en fonction, entre autres, des conditions de marché et de toute hypothèse qui serait utilisée pour les besoins de l'établissement de ce document. Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas des indicateurs de prévision fiables et ne préjugent donc pas des performances futures. Ces informations peuvent être modifiées ou retirées par l'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) à tout moment sans préavis.



Sauf stipulation contraire, les informations contenues dans ce document seront remplacées, modifiées et/ou complétées dans leur intégralité par les Conditions Définitives préparées par l'Emetteur (ou le cas échéant, le Garant) ou son conseil.

Tout droit et obligation, de nature contractuelle ou autre, résulteront uniquement des Conditions Définitives et non de ce document.

L'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant), ses sociétés mères, ses filiales, ses actionnaires de référence ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs déclinent, dans la mesure permise par la loi, toute responsabilité (qu'elle soit contractuelle, civile ou de toute autre nature) à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les informations contenues dans ce document.

L'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) décline toute obligation de mettre à jour ce document ou d'informer le destinataire ou toute autre personne de tout changement concernant les informations contenues dans ce document ou de toute circonstance susceptible d'impacter les informations contenues dans ce document.

NATIXIS est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. NATIXIS est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée.